

The logo for 'val' features the word in a bold, black, lowercase sans-serif font. To the right of the text is a red graphic element consisting of several small squares arranged in a stepped, staircase-like pattern.

**val**

The background of the cover is a photograph of a stone bridge with multiple arches crossing a river. The bridge is built with dark, layered stone blocks. The river flows through the arches, and the surrounding area is a dense forest with green and some yellowing trees. In the foreground, there are some green bushes with small pink flowers.

# Rapport annuel 2024

# Table des matières

- **Portrait**

- Stabilité relative et gestion du changement
- 26 caisses de chômage proches de leurs assurés
- Organisation de l'Association
- Participation du VAK aux commissions fédérales

- **Activités**

- Statistiques
- Activités 2024

- **Partie Statutaire**

- Procès-verbal de l'assemblée générale du VAK du 6 juin 2024, à 14h30. Kunsthalle Ziegelhütte Appenzell
- Assemblées générales de 1972 à nos jours
- Comptes d'exploitation 2024 et budget 2025
- Bilan au 31 décembre 2024
- Rapport des réviseurs

# Portrait

## Stabilité relative et gestion du changement

Chère lectrice, Cher lecteur,

Le chômage a légèrement augmenté en 2024 affichant un taux moyen de 2.4%, soit une hausse de 0.4% par rapport au niveau historiquement bas de 2023. Cette relative stabilité, ainsi que les prévisions pour 2025, nous permettent de planifier nos ressources et nos activités afin de nous préparer au mieux à l'arrivée de la nouvelle application de paiement SIPAC 2.0 pour le domaine de l'indemnité de chômage pour individus (IC), au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il nous faut bien sûr rester attentifs aux signaux que nous envoient les entreprises industrielles qui ont passablement souffert, particulièrement dans la deuxième partie de l'année. De plus, les défis qu'impose le changement climatique à notre économie avec son lot de catastrophes passées et à venir se révèlent et se révéleront encore plus ces prochaines années comme un enjeu supplémentaire pour toutes les entreprises et, par conséquent, également pour le domaine de l'assurance-chômage. Enfin, nous ne pouvons que saluer les perspectives d'aboutissement des accords avec l'UE qui apporteront, sans nul doute, un futur plus serein pour l'économie de notre pays.

Depuis quelques années, mon message traite de manière récurrente un sujet en particulier et les quelques lignes que vous lisez n'y dérogeront pas. Je veux bien évidemment évoquer le changement majeur que nous connaissons avec l'introduction progressive de SIPAC 2.0. Courant juin 2024, le domaine de prestations « Insolvabilité » (ICI) a été introduit avec succès, mais non sans difficulté. Les leçons tirées de l'introduction des domaines RHT-INT à Pâques 2023 (!) ont été bien retenues, mais pas complètement. En effet, les retours liés à l'utilisation de notre nouvel environnement montrent que ce dernier n'est pas encore abouti et nécessite des améliorations constantes. Du reste, une enquête succincte de satisfaction du SECO démontre des résultats bien en-dessous des attentes dans l'utilisation du nouveau système en comparaison de l'ancien. Bien sûr, que ces résultats peuvent également être imputés au changement important auquel font face les collaboratrices et collaborateurs des caisses, mais ne doit-on pas attendre d'un nouvel outil une prise en main simple, rapide, ergonomique et intuitive... ?

Bref, aujourd'hui, toutes les ressources se concentrent sur la réalisation du domaine de l'IC et c'est bien normal, bien que cela se fasse au détriment des domaines de prestations déjà en production. Gageons que le défi qui nous est lancé, dans un contexte complexe, impliquant une multitude de facteurs, entre délais serrés et manque de ressources, pourra être tenu sans altération des services essentiels que les Caisses de chômage servent aux bénéficiaires d'indemnités.

Dans cette énième période de changements et de défis que nous vivons, je tiens à remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de nos caisses publiques pour leur inlassable et précieux travail, les chef(fe)s de caisse qui œuvrent pour l'intérêt commun et en particulier toutes les personnes qui s'investissent toujours et encore dans la réalisation de notre nouvel environnement.

Je profite également de réitérer tous mes plus vifs remerciements aux ministres cantonaux des économies publiques, aux services de l'emploi du pays, à l'AOST et à la CDEP pour leur collaboration et leur extraordinaire soutien durant cette année écoulée. Enfin, je remercie les membres du comité, ainsi que toutes les personnes impliquées dans les différentes commissions, pour leur inlassable engagement et contribution à l'évolution de l'assurance-chômage, et en particulier de notre domaine d'activités.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Claude Frésard

## 26 caisses de chômage proches de leurs assurés

**Selon la loi fédérale sur l'assurance-chômage, chaque canton ou demi-canton dispose d'une caisse de chômage ouverte à toutes les assurées et tous les assurés domiciliés sur son territoire.**

Notre association compte 26 caisses publiques, en tenant compte de celle de la Principauté du Liechtenstein et de la structure commune exploitée par les demi-cantons d'Obwald et Nidwald. Plusieurs caisses situées dans des cantons au territoire étendu disposent en outre de plusieurs offices de paiement afin d'offrir un service de proximité à leurs assurés (4 à Zürich, 5 à Berne, 4 à Fribourg, 2 en Argovie, 9 dans le canton de Vaud, 5 en Valais, 3 à Neuchâtel et 3 au Tessin). Ce sont ainsi plus de 50 agences de proximité qui, sur l'ensemble du territoire, sont en mesure d'offrir leurs services aux personnes qui les sollicitent

***Beaucoup d'agences de proximité sur l'ensemble du territoire sont en mesure d'offrir leurs services aux personnes qui les sollicitent.***



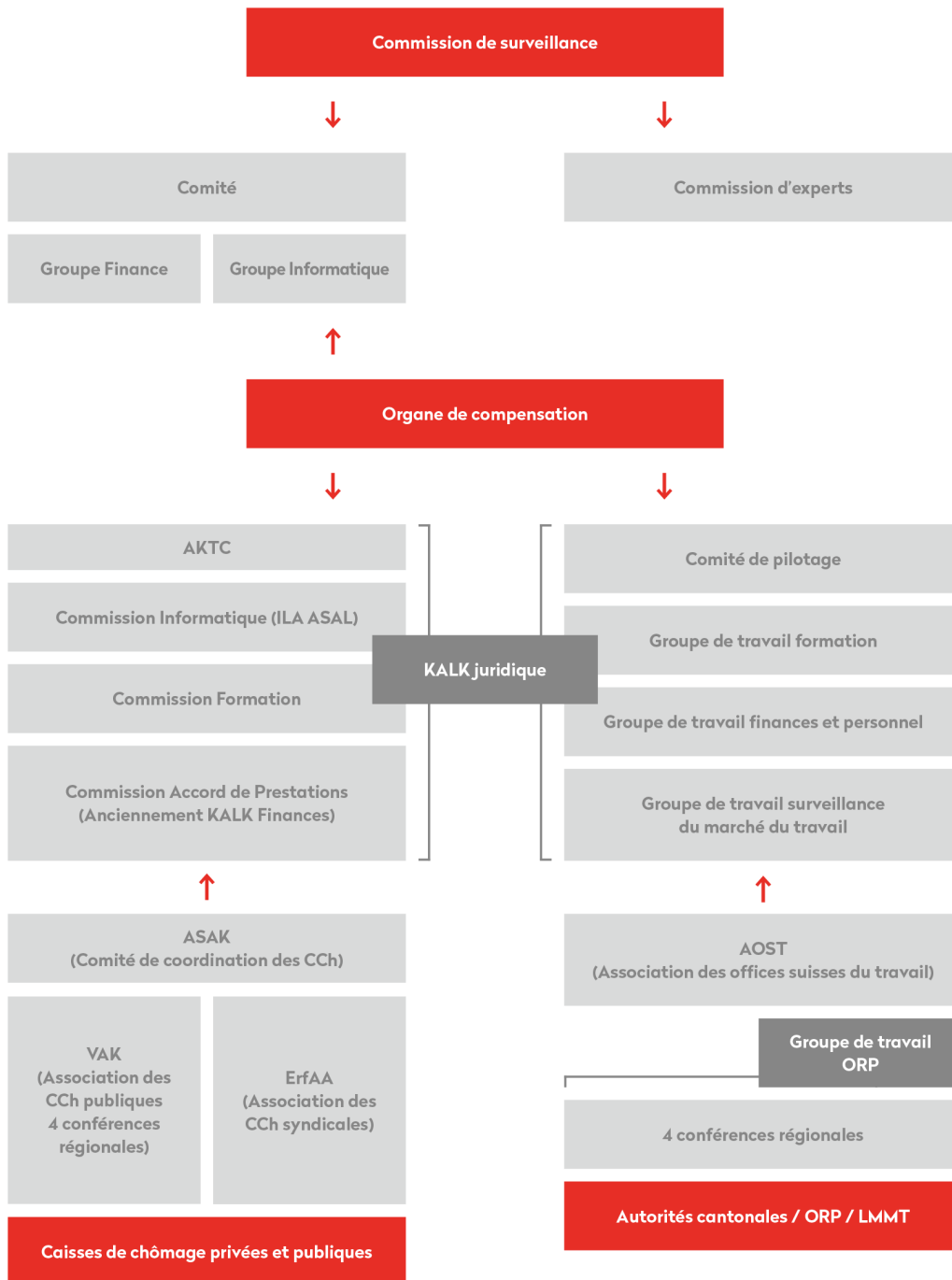


# Organisation de l'Association

Conformément à ses statuts, l'Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein est constituée d'une assemblée générale (organe législatif), d'un comité (organe exécutif) et de quatre conférences régionales.

Etat au 01.03.2025

Organisation de l'Association



# Participation du VAK aux commissions fédérales

L'association participe à l'élaboration des décisions relatives à l'exécution de l'assurance-chômage au sein de commissions tripartites nationales réunissant des représentants de l'autorité de surveillance (SECO), des caisses privées et des caisses publiques.

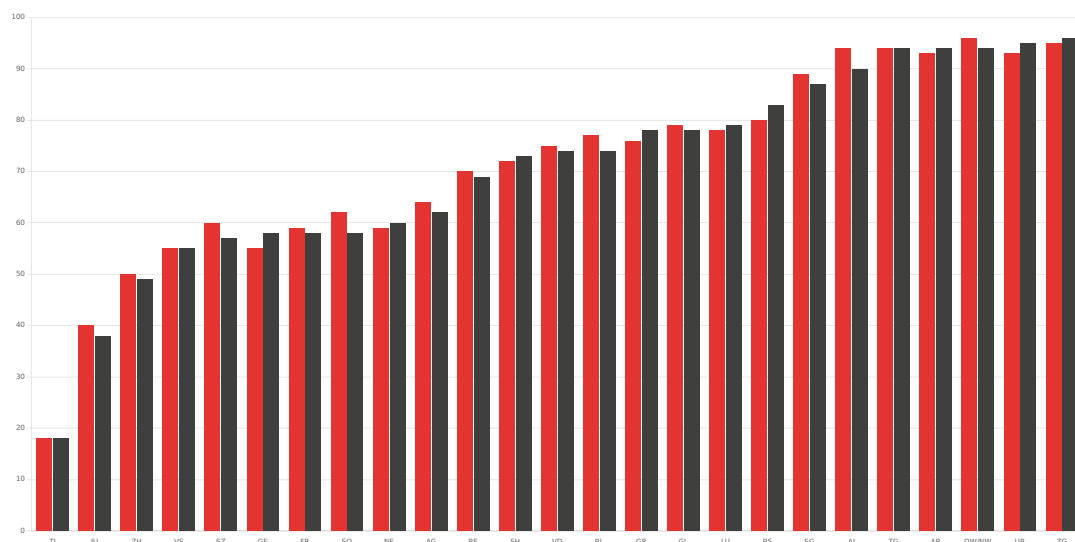
A la page précédente, vous trouverez un aperçu de l'organisation de l'assurance-chômage. Les activités les plus importantes des commissions en 2024, dont des représentants du VAK font partie, sont reprises dans les pages suivantes.

## Activités

## Statistiques

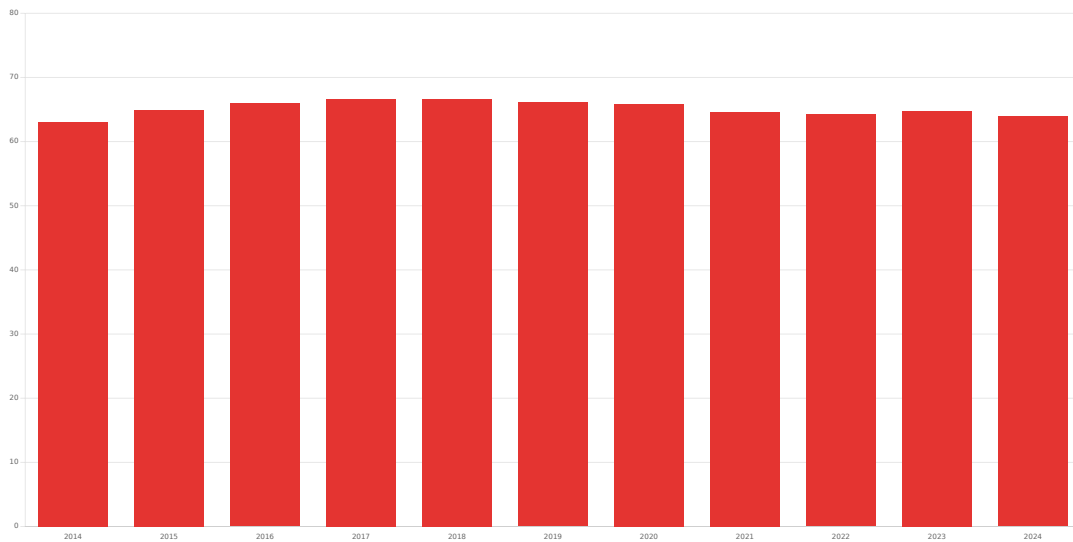
### Evolution de la part de marché des caisses publiques par canton (2023 – 2024)

Si la moyenne nationale reste stable, il n'en demeure pas moins des variations sensibles dans les cantons. Preuve que la concurrence entre les caisses est une réalité.



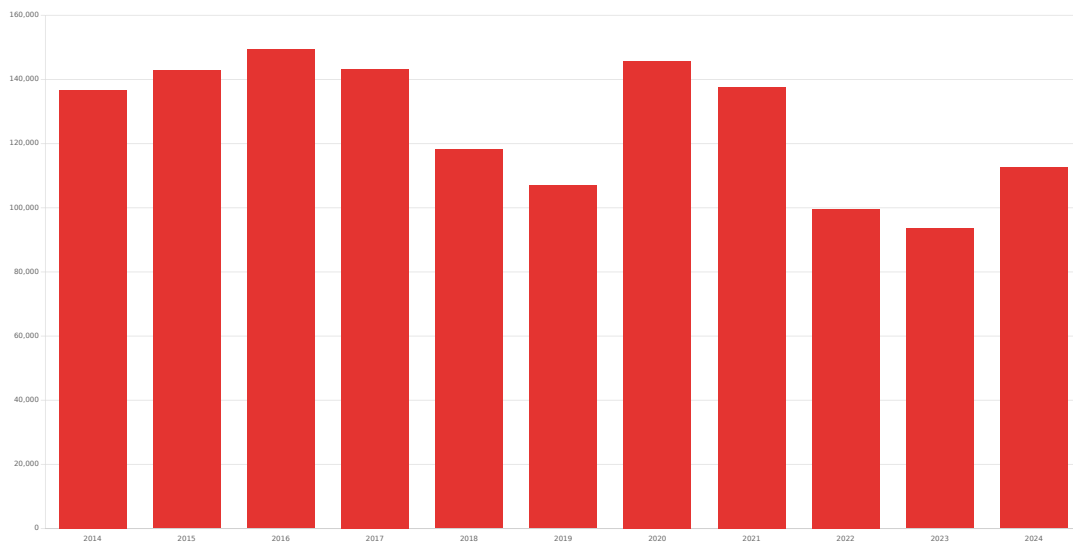
### Pourcentage d'indemnités versées par les caisses publiques

Sur le plan national, la part de marché des caisses publiques reste à un haut niveau.



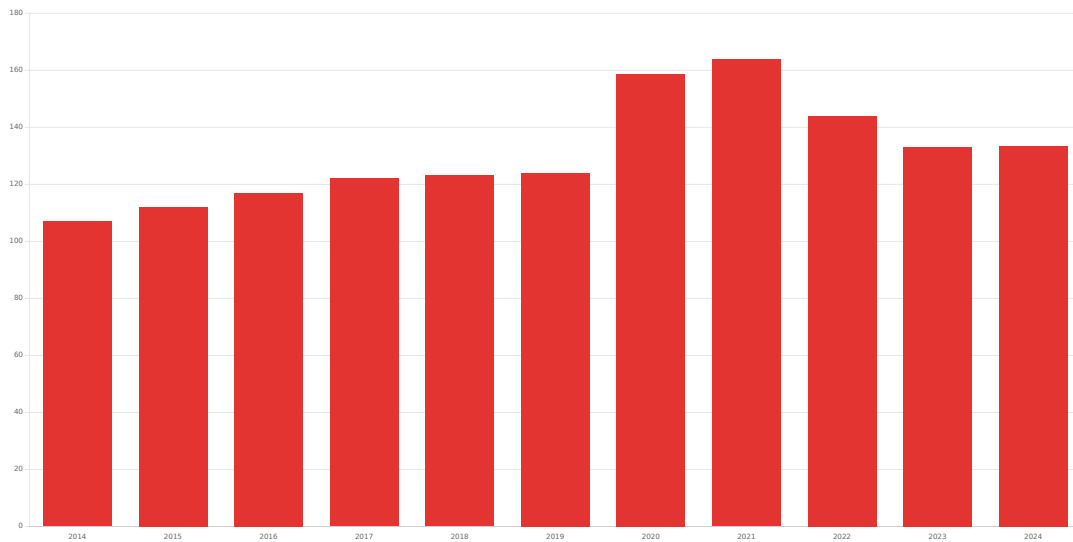
### Nombre moyen de chômeurs par année

Après deux années à un taux historiquement bas, le nombre moyen de chômeurs pour 2024 a augmenté.



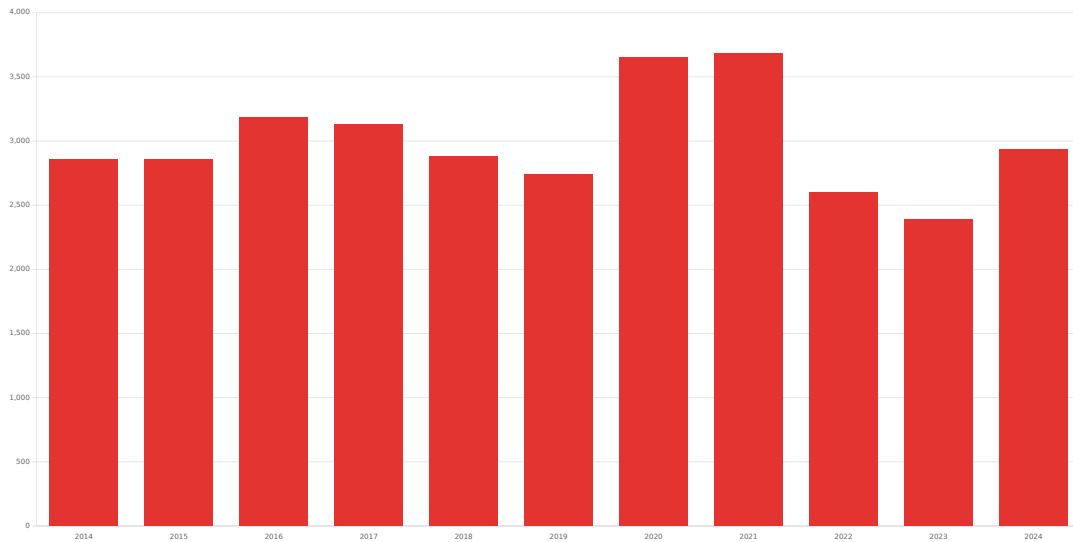
### Evolution des frais d'administration des caisses publiques

Les frais d'administration des caisses de chômage sont restés à un niveau stable.



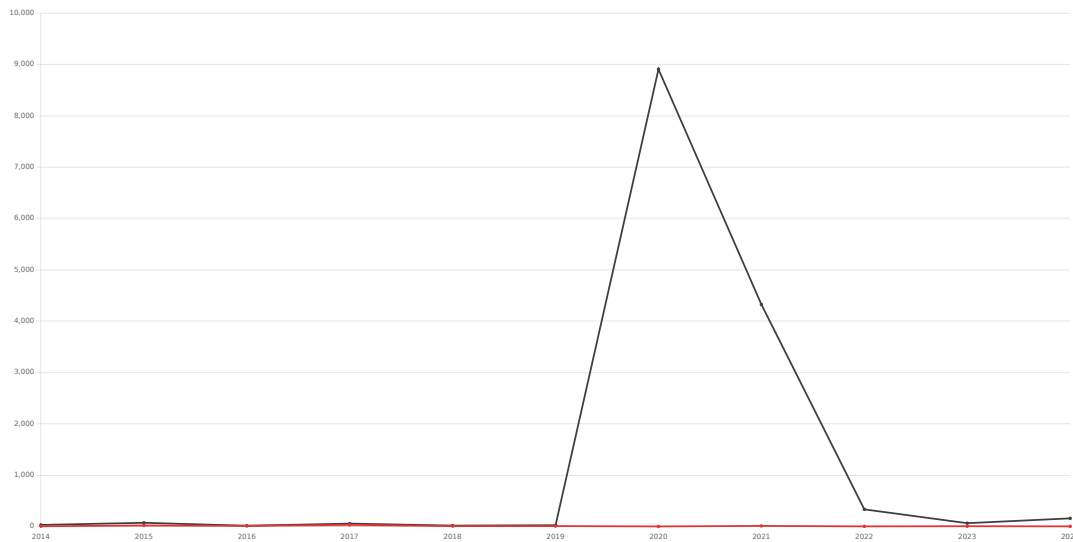
### Indemnités IC / MMT versées en millions de francs

Au vu de l'évolution du nombre de bénéficiaires, les versements d'indemnités de chômage ont également augmenté.



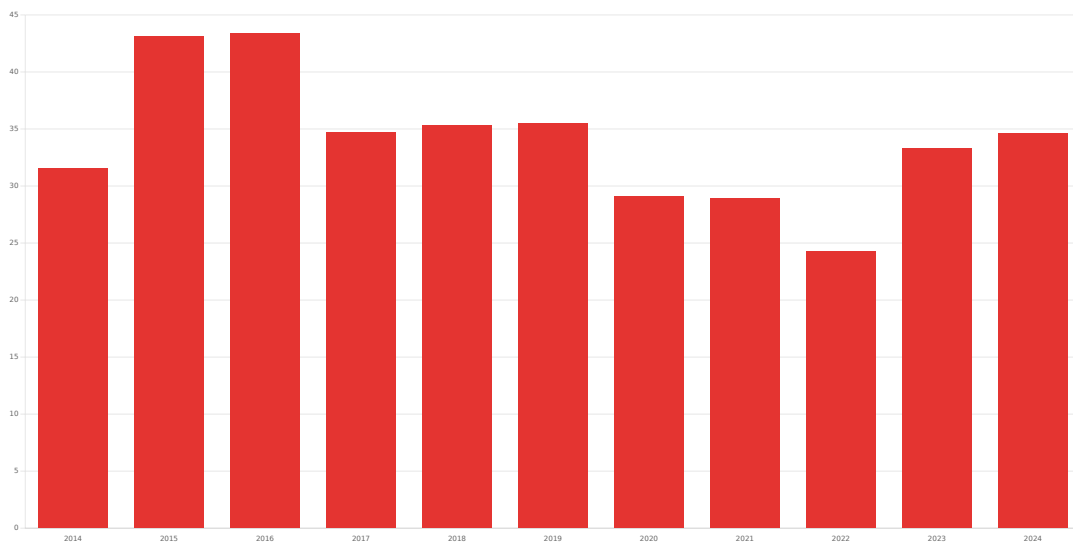
### Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), chômage lors d'intempéries (INT) en millions de francs

Avec 160 millions de francs d'indemnités RHT versées en 2024, le montant a plus que doublé en comparaison de 2023.



### Indemnités en cas d'insolvabilité en millions de francs

Au titre de l'indemnité en cas d'insolvabilité (couverture des créances de salaires contre un employeur en faillite), les caisses publiques auront versé 34.6 millions au cours de l'année dernière



## Activités 2024

### Commission Accord de prestations des Caisses de chômage

Représentants du VAK : Hans Knüsel (BE) et Philippe Dessaux (GE).

### Ordonnance sur l'indemnisation des CCh (OInd-CCh)

En 2024, la nouvelle ordonnance sur l'indemnisation des frais d'administration des caisses de chômage s'est trouvée au centre des discussions de la Commission Accord de prestations. Il était indispensable de procéder à des adaptations de cette ordonnance, dont diverses dispositions ne figuraient plus dans l'accord de prestations conclu entre le SECO et les fondateurs des caisses de chômage. Après une consultation interne, une procédure de consultation des milieux intéressés a été réalisée du 14 novembre 2024 au 3 mars 2025.

### **SECO - Sondage auprès des demandeurs d'emploi**

L'enquête sur les caisses de chômage auprès des demandeurs d'emploi en 2024 a été remplie par 37'033 personnes au total. Les résultats publiés par le SECO révèlent une satisfaction générale élevée à l'égard des services des caisses. En raison de la révision systématique du questionnaire et de la nouvelle échelle d'évaluation, il n'est toutefois pas possible de comparer les résultats avec ceux de 2023.

### **Critères de qualité**

Le groupe « Critères de qualité » n'a pas pu se réunir en 2024 en raison d'un manque de ressources lié au projet SIPACfutur.

### **Commission formation**

Représentants du VAK : Thomas Würigler (LU) et Pierre Ansermoz (GE)

Aucune réunion de la commission Formation n'a eu lieu en 2024. Hormis l'organisation de la formation de base IC / MMT pour les gestionnaires des caisses de chômage, le TCMI a concentré ses efforts sur la formation SIPAC 2.0 (ICI, ERP) ainsi que la préparation et la planification de la formation pour l'IC. A cela s'est ajouté le travail intensif dans le projet « Développement du système de formation ».

### **Développement du système de formation**

Le SECO a été chargé d'analyser le système de formation actuel en collaboration avec les organes compétents des associations AOST, VAK et ErfAA. L'objectif de cette analyse était d'identifier les synergies possibles et d'optimiser le système de formation de l'assurance-chômage et du service public de l'emploi. L'accent a été mis sur l'organisation, la mise en œuvre technique et le contenu.

Le projet « Développement du système de formation » a élaboré différentes variantes visant à remplir le mandat de formation. La variante « Système de formation intégré AC, ORP/LMMT/Act » a été retenue. Cette dernière a pour objectif de proposer les formations de base et continues des services publics de l'emploi et des caisses de chômage sous un même toit, le cas échéant en collaboration avec des institutions de formation externes.

Ce « toit commun » est désigné par le terme de « centre de formation AC ». Le centre de formation AC aura pour mission d'offrir aux collaborateurs de l'assurance-chômage (caisses et ORP/LMMT/Act) une formation et un perfectionnement axés sur les besoins du marché du travail ainsi que sur les profils d'activité et de compétence des collaborateurs de l'assurance-chômage. Dans ce contexte, la formation et le perfectionnement englobent aussi bien les aspects techniques de la profession que le développement professionnel des collaborateurs.

L'objectif est de soutenir les organes d'exécution de l'assurance-chômage dans l'accomplissement effectif de leurs tâches et de renforcer leurs collaborateurs dans l'exercice de leur mission. A l'avenir, l'offre de formation sera axée sur les profils et l'expérience des collaborateurs. Concrètement, cela signifie que des formations de base et continues seront proposées sous forme de modules communs et spécifiques, tant pour les collaborateurs des services publics de l'emploi que pour les collaborateurs des caisses de chômage. Des certifications seront proposées en fonction des profils d'activité et de compétence.

Entre-temps, le mandat de mise en œuvre approuvé par le comité de projet est disponible. Une autre équipe de projet, composée de représentants du SECO ainsi que des Cantons et des caisses de chômage, travaillera à la mise en œuvre concrète à partir de 2025.

### **Révision du contenu de la formation initiale et continue IC**

Un groupe de travail composé de responsables de cours actuels et de collaborateurs des caisses de chômage externes a pour mission de revoir le contenu des futures formations. Une réunion a eu lieu à cet effet en 2024. Aucune autre démarche n'a été entreprise dans l'intervalle. Le contenu des formations sera remanié dans le cadre de SIPAC 2.0.

### **Commission juridique**

Représentants du VAK : Heinz Stuber (SO), Janine Probst (ZG) et Laura Fournier (VS)

En 2024, la commission s'est réunie à raison de deux séances. Les échanges entre le SECO et les organes d'exécution contribuent largement à une application uniforme du droit au sein des caisses de chômage. Les thématiques suivantes ont entre autres été traitées en 2024 :

Actuellement, l'entreprise **Uber** ne fournit pas les documents relatifs au salaire qui seraient nécessaires à l'établissement du dossier, notamment dans le canton de Zurich, bien que les chauffeurs Uber sont considérés comme des salariés selon la jurisprudence du Tribunal fédéral. Le SECO recommande aux caisses d'utiliser les informations de la personne assurée pour déterminer la période de cotisation et fixer le gain assuré, par exemple les décomptes d'Uber, les relevés de compte de la banque ou de se baser sur sa taxation fiscale.

### **Exécution de la restitution par compensation de prestations exigibles de l'AC avec des paiements rétroactifs AI, LPP ou d'autres assurances sociales -**

Procédure de communication à la Fondation institution supplétive: Etant donné qu'il incombe aux offices AI d'identifier les institutions de prévoyance, il n'y a pas lieu de soumettre les caisses de chômage à une obligation de clarification spécifique et plus étendue concernant la Fondation institution supplétive LPP.

**Application de l'art. 28 LACI en cas d'ouverture d'un délai-cadre** (en cas d'incapacité totale de travail) : Par analogie avec l'obligation de maintien du salaire en droit du travail selon l'art. 324a CO, cette disposition vise à garantir dans un premier temps à une personne assurée le maintien de son indemnisation.

De même, le SECO prévoit une **clarification des Audit Letter TCRD 2016/1 et 2016/2** (thème : incapacité de travail à 100%, interruption de l'obligation d'avancer les prestations et coordination avec l'art. 28 al. 1 LACI, pendant 30 jours civils au maximum IC).

Le TCJD étudie la question si les **indemnités de vacances** doivent être prises en compte après la fin des rapports de travail (directive LACI ALE C151).

Des informations ont également été données sur l'état d'avancement de **l'initiative parlementaire Silberschmidt 20.406**. Actuellement, une analyse d'impact de la réglementation est en cours en vue d'un éventuel renforcement des mesures contre les abus. Le SECO pourra vraisemblablement communiquer de plus amples informations aux caisses en juin 2025.

**Situation concernant les avances de prestations AC/AI** : Si une personne assurée (p. ex. capacité de travail de 20%) qui perçoit des avances de prestations trouve un emploi à hauteur de 20% sur le premier marché du travail, l'obligation de poursuivre les recherches d'emploi est suspendue, car l'aptitude au placement ne doit porter que sur un taux d'activité correspondant à la capacité de travail attestée par le médecin.

**Conclusion de l'intervention précoce et décision de refus de la rente par voie de communication au lieu de décision** : Le SECO est d'avis qu'une communication prend effet au plus tard à l'expiration du délai de 30 jours (en tenant compte, le cas échéant, des suspensions de délais). Cette procédure permet de respecter le principe de l'égalité de traitement.

D'autres thématiques intéressantes, notamment le portage salarial, les modèles de temps de travail, le changement de caisse selon l'art. 28 OACI, sont traitées dans les procès-verbaux du 8 mai 2024 et du 23 octobre 2024. A partir de 2025, il sera possible de soumettre au TCJD des thèmes pour l'ordre du jour de la session suivante à tout moment et en continu. Ces demandes sont prises en compte jusqu'à 1 mois et demi avant la date de la rencontre, sinon elles sont inscrites pour la séance suivante

## **Commission informatique**

Représentants du VAK : Pascal Guillet (NE), Herbert Schär (TG) et Hans Knüsel (BE, sans droit de vote)

La commission informatique s'est réunie à quatre reprises. Parmi celles-ci, deux séances d'information et de coordination ont été organisées en commun avec la commission CCIT-PLASTA.

### **SIPACfutur**

En 2024, la nouvelle planification globale a été adoptée par le projet SIPACfutur et la CS AC a approuvé et validé la prolongation du projet, les coûts supplémentaires ainsi que l'engagement de nouvelles ressources. L'introduction de l'IC au tournant de l'année 2025/2026 a été formellement confirmée. Depuis juin 2024, le traitement et le paiement pour l'ICI s'effectuent avec SIPAC 2.0.

Depuis le 1er septembre 2024, le nouveau responsable TC Marché du travail/AC ainsi qu'une nouvelle direction générale sont à la tête du projet. Ces changements ont permis à ce dernier de retrouver la stabilité et la confiance qui lui manquaient. Jusqu'à la fin de l'année, des nouveautés et des optimisations ont été apportées à l'organisation du projet. Ces changements positifs ont été soutenus par les deux représentants du VAK au sein du comité de projet SIPACfutur et par le délégué VAK du comité de projet lors de six réunions. Le projet digiFIT a été intégré au projet SIPACfutur. Le chef de projet adjoint et responsable de la communication dirige désormais la table ronde, qui a été organisée à six reprises.

### **eAC**

Représentant du VAK : Hans Knüsel (BE)

Le projet eAC a officiellement pris fin le 31 décembre 2024. Divers services en ligne ont pu être développés ou mis en production. Toutefois, pour des raisons de ressources, certains services tels que la « Demande d'indemnité de chômage » (à venir avec l'introduction de SIPAC 2.0 pour l'IC), la « Demande d'indemnité d'insolvabilité », la « Demande d'indemnité en cas d'intempéries » ou les « Attestations MMT » n'ont pas pu être mis en ligne. Leur réalisation sera néanmoins poursuivie dans le cadre du développement du portail [www.travail.swiss](http://www.travail.swiss).

# Partie Statutaire

## Procès-verbal de l'assemblée générale du VAK du 6 juin 2024, à 14h30. Kunsthalle Ziegelhütte Appenzell

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SALUTATIONS

Roland Inauen, Landamann (Syndic), et Andrea Solenthaler, responsable de la Caisse de chômage du canton d'Appenzell Rhodes Intérieures adressent leurs mots de bienvenue à toutes les personnes présentes à l'assemblée annuelle de l'Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein.

Le Président du VAK, Jean-Claude Frésard, salue également chaleureusement tous les participants. Il tient tout particulièrement à souhaiter la bienvenue aux chef(fe)s de caisse qui participent pour la première fois à une assemblée générale du VAK. Il s'agit de :

- Stefan Hurni (SZ), successeur de Ruth Gisler.
- Christian Vogt (FL), successeur de Michel Strässle.
- Nadja Klopfenstein (GR)
- Gianmaria Meo (ZU)
- Adrian Wegmann (AG)

Avant d'ouvrir officiellement l'assemblée générale, il adresse ses remerciements à

- Roland Inauen, Landamann, pour sa présence à cette assemblée,
- Andrea Solenthaler ainsi que ses collègues de la Caisse de chômage du canton d'Appenzell Rhodes Intérieures pour l'organisation de cette rencontre annuelle,
- notre secrétaire générale, Janine Eggs, pour la gestion de la partie administrative,
- les membres du comité pour leur inlassable investissement dans nos séances et dans les différentes commissions du SECO,
- l'interprète présente à cette assemblée pour assurer la traduction simultanée
- et enfin toutes les personnes présentes, les collaboratrices, les collaborateurs et les cadres des caisses publiques pour leur engagement au quotidien.

### 2. PARTIE STATUTAIRE

Le Président ouvre officiellement l'assemblée annuelle 2024 de l'Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein.

Il rappelle que l'invitation a été envoyée aux membres conformément aux statuts, soit au moins 20 jours avant l'assemblée. Cette dernière est valablement constituée avec tous les membres présents ou représentés. Ainsi, l'assemblée peut être tenue conformément aux statuts.

Afin de valider le comptage des votes à main levée, Jean-Claude Frésard nomme Gianmaria Meo et Alain Tardi qui fonctionneront en qualité de scrutateurs.

Aucune objection ou demande relative à l'ordre du jour, envoyé avec l'invitation à l'assemblée annuelle, n'est parvenue au comité. Ce dernier est donc considéré comme accepté.

## **2.1 Procès-verbal de l'assemblée générale de 2023**

Le rapport d'activité a été envoyé au préalable à tous les membres pour prise de connaissance, raison pour laquelle, le Président renonce à lire le texte à haute voix. Il ouvre la discussion sur le PV. Sans autres remarques, les membres approuvent unanimement le PV et son auteure est remerciée pour sa rédaction.

## **2.2 Rapport annuel 2023**

Jean-Claude Frésard revient sur les faits marquants de l'année écoulée.

Les caisses ont pu achever les paiements rétroactifs RHT-COVID pour vacances et jours fériés (IVJF) des salariés au mois. À noter que le nombre de versements complémentaires s'est monté à quelques 900 millions pour l'ensemble de la Suisse.

Dans le domaine ICI, les craintes de faillites massives ne se sont pas confirmées. Selon les cantons toutefois, une progression assez importante du nombre de travailleurs sollicitant cette prestation a été constatée.

Dans le cadre du projet SIPAC 2.0, les caisses ont accueilli à Pâques 2023 la nouvelle application pour les domaines RHT et INT. Elles ont toutefois dû faire face à d'importants dysfonctionnements. Après de nombreux échanges entre le SECO et les membres du comité VAK, des modifications de fond ont pu être apportées à la gouvernance du projet. Notamment, Jean-Claude Frésard et Herbert Schär sont intégrés au comité de projet. Un groupe d'experts (Fachausschuss) est également formé pour soutenir tous les développements métier. Pour finir, la nomination de deux délégués « caisse » permet aujourd'hui d'avoir une vision optimale du développement de SIPAC 2.0. Jean-Claude Frésard remercie Michael Schweizer (délégué pour le VAK) pour son importante implication dans le projet.

La veille de cette assemblée, le SECO a validé la mise en production de la partie ICI et les premiers retours sont rassurants. L'évolution du projet sera suivie de près, notamment en vue de l'introduction du dernier domaine de prestations, l'indemnité de chômage, dont le calendrier devrait être connu à la fin de l'été 2024.

Les derniers mois ont été marqués par les annonces de départ de plusieurs personnes dirigeantes au sein du SECO et dans le projet SIPAC 2.0 ainsi que l'implication directe de la secrétaire d'Etat, Mme Helene Budliger Artieda. La participation de la plus haute instance du SECO démontre un engagement réjouissant, mais elle est également révélatrice d'une pression politique, voire médiatique importante sur le projet. Le VAK salue d'autre part le retour de Fabian Rühlé (ancien chef de la caisse de chômage du canton d'Argovie), chargé de la communication et du management du changement pour le SECO.

Jean-Claude Frésard remercie sincèrement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs impliqués de manière conséquente dans ce projet. Ils représentent les caisses de manière extraordinaire dans le développement de SIPAC 2.0. Au nom du comité VAK, il les félicite pour leur engagement et leur travail assidu.

L'année 2024 apporte également son lot de défis :

- Introduction de SIPAC 2.0 pour l'ICI et l'IC.
- La mise à disposition des services en ligne, si possible de manière simultanée avec SIPAC 2.0.
- Le concept de qualité qui accompagnera le futur accord de prestations.
- L'analyse du coût des processus qui définira les points de prestations octroyés avec le nouveau système.
- L'adaptation des procédures et processus à la nouvelle LPD.

- Le maintien des parts de marché des caisses. A ce sujet, le Comité est à l'écoute de toute suggestion provenant des caisses.

Le rapport annuel 2023, présenté au vote de l'assemblée, est accepté sans voix contraire. Jean-Claude Frésard ajoute que ce rapport est présenté pour la dernière fois au format papier. En effet, dès l'année suivante, il sera diffusé en ligne.

### **2.3 Comptes annuels 2023**

La parole est donnée à Daniel Schär, qui remplit une dernière fois le mandat de Caissier pour le VAK, avant de passer le flambeau à Heike Machan pour l'exercice 2024. Il commente les principaux chiffres des comptes se situant sur les pages 32 et 33 du rapport annuel.

Hormis deux postes qui ont subi de légers dépassements (Formation et Internet VAK), les comptes sont conformes aux prévisions.

### **2.4 Rapport des réviseurs**

Le Président remercie Heike Machan (remplaçante de Silvia Roth) et Florian Degoumois pour la révision des comptes. Comme les membres ont déjà pu prendre connaissance du rapport des réviseurs par le biais du rapport annuel envoyé en amont de l'assemblée, le Président renonce à sa lecture complète. Il soumet les comptes annuels 2023 au scrutin des membres, qui les approuvent unanimement. Il remercie les membres pour leur confiance et Daniel Schär pour son travail de qualité durant toutes ces années. Décharge est donnée au caissier, ainsi qu'au comité.

### **2.6 Budget 2024**

Heike Machan prend la parole. Comme l'année précédente, les frais de secrétariat ne seront pas portés au budget 2024. Des frais supplémentaires sont à prévoir pour la modification de l'une des vidéos explicatives. Le budget prévoit malgré tout un petit bénéfice.

Le budget, y compris la cotisation annuelle 2024, est approuvé à l'unanimité par l'assemblée. Le Président réitère ses sincères remerciements à Heike Machan pour l'excellent travail réalisé.

### **2.7 Election d'un membre du comité**

Une élection complémentaire est nécessaire pour donner suite au départ de Fabian Ruhlé lors de l'AG de 2023. Après consultation des conférences régionales, le Comité propose d'élire

M. Pierluigi Zuccolotto, chef de caisse du canton du Tessin, comme huitième membre. Pierluigi a grandi au Tessin et a effectué ses études en droit à Lausanne. Il maîtrise les trois langues nationales. Après plusieurs années d'expérience professionnelle dans les domaines de la santé et de l'assurance-maladie, il assure depuis 2020 la fonction de « Capoufficio » de l'Office des prestations de l'Institut des assurances sociales du canton du Tessin. Il a ainsi la charge de la caisse de chômage de ce canton. A noter que Pierluigi est déjà actif au sein du comité depuis la fin de l'année 2023 et le VAK peut compter sur une personnalité engagée et passionnée par le domaine de l'assurance-chômage. Avec sa nomination, le comité couvrirait ainsi les 3 régions linguistiques du pays.

Pierluigi Zuccolotto est élu à l'unanimité, sous les applaudissements de l'assemblée.

### **2.8 Désignation du lieu de l'assemblée générale 2024**

Florian Degoumois et ses collègues de la Caisse de chômage du canton du Jura, auront le plaisir d'accueillir les membres du VAK pour la prochaine assemblée générale les 5 et 6 juin 2025.

A noter que l'assemblée générale du 11 et 12 juin 2026 se tiendra dans le Canton du Valais et celle de 2027 aura lieu à St-Gall.

## **2.9 Divers**

Pas de divers.

## **3. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le Président clôt l'assemblée en remerciant tous les membres pour la cordiale collaboration. Ainsi se termine la partie statutaire de l'Assemblée annuelle 2024.

Le Président invite les personnes présentes pour la pause et l'accueil des participants suivants:

- Jean-Christophe Lanzeray, SECO, Chef du Service de révision (TCRD)
- Roland Zahnd, Chef du service des Finances et du Controlling (TCFC)
- Damien Yerly, SECO, Chef du Marché du travail et de la Réinsertion (TCMI)
- Stephan Meuwly, SECO, Chef de groupe (MIVK)
- Fabian Heierli, Responsable de projet
- Ludovic Sauter, SECO, Chef de groupe finances et controlling (FCCO)
- Eugen Schwiter, SECO, Chef de groupe IT-Service-Desk
- Rainer Volz, Direction générale du projet SIPACfutur

Pour le procès-verbal  
Janine Eggs

Le Président  
Jean-Claude Frésard

# Assemblées générales de 1972 à nos jours

1972	Locarno	TI
1973	Genève	GE
1974	Thoune	BE
1975	Triesenberg	FL
1976	Sursee	LU
1977	Lausanne	VD
1978	Bâle	BS
1979	Sion	VS
1980	Weinfelden	TG
1981	Valbella	GR
1982	Zoug	ZG
1983	Saignelégier	JU
1984	Winterthour	ZH
1985	Zofingue	AG
1986	Lucerne	LU
1987	Heiden	AR
1988	Brunnen	SZ
1989	Soleure	SO
1990	Fribourg	FR

1991	Flüelen	UR
1992	Appenzell	AI
1993	Locarno	TI
1994	Sarnen	OW
1995	La Chaux-de-Fonds	NE
1996	Rapperswil	SG
1997	Interlaken	BE
1998	Genève	GE
1999	Muttenz	BL
2000	Elm	GL
2001	Schaffhouse	SH
2002	Lausanne	VD
2003	Vaduz	FL
2004	Bâle	BS
2005	Crans-Montana	VS
2006	Zoug	ZG
2007	Morschach	SZ
2008	Frauenfeld	TG
2009	Zurich Oerlikon	ZH
2010	Lenzburg	AG

2011	Davos	GR
2012	Thoune	BE
2013	Heiden	AR
2014	Soleure	SO
2015	Morat	FR
2016	Lugano	TI
2017	Lucerne	LU
2018	Neuchâtel	NE
2019	Andermatt	UR
2020	Annulé	COVID-19
2021	Annulé	COVID-19
2022	Genève	GE
2023	Flüeli-Ranft	OW/NW
2024	Appenzell	AI

# Comptes d'exploitation 2024 et budget 2025

Comptes d'exploitation 2024 et budget 2025

# Rapport des réviseurs

Les réviseurs signataires ont examiné les comptes annuels 2024 de l'Association des caisses publiques de chômage. Ils ont constaté que la comptabilité est tenue dans les règles et que toutes les écritures ont été correctement enregistrées sur la base des pièces comptables existantes.

Les livres font ressortir des recettes pour un montant de	CHF 94 731.45
et des charges pour un montant de	CHF 90 150.46
Le bénéfice s'élève donc à	CHF 4580.99
somme portée en augmentation du capital qui se monte à	CHF 652 625.85

Nous proposons à l'assemblée annuelle :

1. D'approuver les comptes annuels 2024 et le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que d'en donner décharge à la caissière, Heike Machan, Zoug.
2. De remercier la caissière pour la gestion rigoureuse et consciencieuse des comptes et proposons à l'assemblée d'en donner décharge au comité.

Les réviseurs : Stefan Hurni et Philippe Ettlin  
Schwytz et Givisiez le 21 mars 2025

## COMPTE D'EXPLOITATION 2024 ET BUDGET 2025

<b>Dépenses</b>	<b>Comptes 2024</b>	<b>Budget 2025</b>
Secrétariat	33 621.90	36 000.00
Matériel de bureau, imprimés	1 149.10	1 000.00
Frais bancaires	268.00	150.00
Séances du comité	3 444.30	8 000.00
Assemblée générale	12 283.05	15 000.00
Formation continue	—	—
Conférences régionales	6 640.60	6 500.00
Internet du VAK, Cyber DI	32 743.51	30 000.00
Etudes, marketing, communication	—	—
<b>Total des dépenses</b>	<b>90 150.46</b>	<b>96 650.00</b>

<b>Recettes</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Cotisations des membres	90 536.94	89 000.00
Secrétariat	0.00	—
Intérêts sur compte bancaire	4 194.51	1 200.00
<b>Total des recettes</b>	<b>94 731.45</b>	<b>90 200.00</b>
<b>Bénéfice / perte (-)</b>	<b>4 580.99</b>	<b>-6 450.00</b>



## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

### Actifs

Banque	150 510.85
Compte d'épargne	500 000.00
Actifs transitoires	1 100.00
Perte	—
Avoir impôt anticipé	1 015.00
<b>Total des actifs</b>	<b>652 625.85</b>

### Passifs

Passifs transitoires	—
Capital	648 044.86
Bénéfice	4 580.99
<b>Total des passifs</b>	<b>652 625.85</b>



**Place du Midi 40**

Case postale 313

1951 Sion

027 606 15 70



info@vak-acc.ch